

DÉPARTEMENT DU LOIRET

COMMUNE D'ISDES

45620

TÉLÉPHONE : 02.38.29.10.82

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 15 AVRIL 2024

Date de convocation : L'an deux mil vingt-quatre, le lundi quinze avril, à 18 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de
9 avril 2024

Nombre de Conseillers Monsieur COLAS Christian, Maire.

En exercice : 15 Etaient présents : Mesdames et Messieurs COLAS Christian, d'HÉROUVILLE Emmanuel,
Présents : 10 ARNOULT Dominique, MARIE Olivier, CARROUÉE Henri, PONSIGNON Eric, DEREAU-
Votants : 14 FRAUDET Adeline, PACAUD Anne-Christine, CUISINIER Quentin, MORDELET Jonathan,
Formant la majorité des membres en exercice.
Etaient excusés : Madame d'HÉROUVILLE Yolande, pouvoir à Monsieur d'HÉROUVILLE Emmanuel, Monsieur NOËL Samuel, pouvoir à Monsieur PONSIGNON Eric, Madame BOUREY Anne, pouvoir à Monsieur COLAS Christian, Monsieur DAVID Patrick, pouvoir à Monsieur CUISINIER Quentin.
Etait absente : Madame QUELIN Sophie.
Secrétaire de séance : Madame d'HÉROUVILLE Yolande.

La séance est ouverte à 18 h 00.

COMPTE DE GESTION 2023 : COMMUNE BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION 2023 : SERVICE "EAU POTABLE"

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION 2023 : SERVICE "ASSAINISSEMENT"

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

Monsieur le Maire présente le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré. Monsieur le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur d'HÉROUVILLE Emmanuel, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur COLAS Christian, Maire,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Libellé	Fonctionnement Dépenses ou déficit	Fonctionnement Recettes ou excédent	Investissement Dépenses ou déficit	Investissement Recettes ou excédent
Résultats reportés		54 492,50 €.	56 808,66 €.	
Opérations de l'exercice	424 757,78 €.	525 635,24 €.	104 467,40 €.	74 054,14 €.
Totaux	424 757,78 €.	580 127,74 €.	161 276,06 €.	74 054,14 €.
Résultats de clôture		155 369,96 €.	87 221,92 €.	

COMPTE ADMINISTRATIF POUR LE SERVICE "EAU POTABLE"

Libellé	Exploitation Dépenses ou déficit	Exploitation Recettes ou excédent	Investissement Dépenses ou déficit	Investissement Recettes ou excédent
Résultats reportés		99 543,84 €.		105 328,39 €.
Opérations de l'exercice	84 503,33 €.	50 533,52 €.	14 142,50 €.	25 841,61 €.
Totaux	84 503,33 €.	150 077,36 €.	14 142,50 €.	131 170,00 €.
Résultats de clôture		65 574,03 €.		117 027,50 €.

COMPTE ADMINISTRATIF POUR LE SERVICE "ASSAINISSEMENT"

Libellé	Exploitation Dépenses ou déficit	Exploitation Recettes ou excédent	Investissement Dépenses ou déficit	Investissement Recettes ou excédent
Résultats reportés		119 750,14 €.		19 235,10 €.
Opérations de l'exercice	62 137,81 €.	45 300,62 €.	31 356,31 €.	24 754,32 €.
Totaux	62 137,81 €.	165 050,76 €.	31 356,31 €.	43 989,42 €.
Résultats de clôture		102 912,95 €.		12 633,11 €.

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, à l'unanimité.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 : COMMUNE BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal,

- constatant que les comptes de gestion et administratif font apparaître :
 - o un excédent de fonctionnement de : 155 369,96 €.
 - o un déficit d'investissement de : 87 221,92 €.
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
 - o affectation à l'excédent reporté (ligne 002) : 68 148,04 €.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 : SERVICE "EAU POTABLE"

Le Conseil Municipal,

- constatant que les comptes de gestion et administratif font apparaître :
 - o un excédent d'exploitation de : 65 574,03 €.
 - o un excédent d'investissement de : 117 027,50 €.
- Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
 - o affectation à l'excédent reporté (ligne 002) : 65 574,03 €.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 : SERVICE "ASSAINISSEMENT"

Le Conseil Municipal,

- constatant que les comptes de gestion et administratif font apparaître :
 - o un excédent d'exploitation de : 102 912,95 €.
 - o un excédent d'investissement de : 12 633,11 €.
- Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
 - o affectation à l'excédent reporté (ligne 002) : 102 912,95 €.

BUDGET PRIMITIF 2024 – COMMUNE BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2024 de la Commune, qui s'équilibre, avec reprise des résultats de l'exercice 2023, à 518 642,87 € en recettes et dépenses de fonctionnement et à 239 928,23 € en recettes et dépenses d'investissement.

BUDGET PRIMITIF 2024 – SERVICE « EAU POTABLE »

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2024 du service « eau potable », qui s'équilibre, avec reprise des résultats de l'exercice 2023, à 117 266,03 €. en recettes et dépenses d'exploitation et à 177 205,50 €. en recettes et dépenses d'investissement.

BUDGET PRIMITIF 2024 – SERVICE « ASSAINISSEMENT »

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2024 du service « assainissement », qui s'équilibre, avec reprise des résultats de l'exercice 2023, à 148 399,95 €. en recettes et dépenses d'exploitation et à 120 132,93 €. en recettes et dépenses d'investissement.

INFORMATIONS DIVERSES :

Ecole :

Panneau Pocket et Intramuros :

La séance est levée à 19 h 50.

Pour extrait,

Le Maire,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C. COLAS', is written over the seal and extends to the right. The signature is fluid and cursive.

C. COLAS.